

P2075 [CA]

2.

TERRITOIRE DU CAMEROUN

1980 no. 0.

BULLETIN

DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE

La Population Africaine au Cameroun

LES PROBLÈMES QUE POSE L'ÉTUDE
DE SON ÉTAT ET DE SON ÉVOLUTION

1

HAUT-COMMISSARIAT
 —
 SERVICE
 DE LA
 STATISTIQUE GÉNÉRALE

BULLETIN
 DE LA STATISTIQUE GÉNÉRALE
 DU CAMEROUN

CEPED
 CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
 ET LE DÉVELOPPEMENT
 15, rue de l'École-de-Médecine
 75270 PARIS CEDEX 06
 Tél. : (1) 46 33 99 41

LA POPULATION AFRICAINE DU CAMEROUN

Les problèmes que pose l'étude de son état et de son évolution

11144

Il est courant d'entendre parler des problèmes de la diminution de la natalité au Territoire et du faible accroissement de la population autochtone. On cite aussi l'exemple (et l'exception) de groupes ethniques prolifiques et en plein développement : les Bamiléké et les païens du Nord.

D'autre part, un examen superficiel des chiffres mis à jour montre la prédominance numérique des femmes : on peut dénombrer, en 1950, 108 femmes pour 100 hommes pour l'ensemble du Territoire et, pour la seule Région Bamiléké, 119 femmes pour 100 hommes.

Cependant lorsque l'on suit l'évolution de la population d'après les recensements (le terme de dénombrement serait mieux adapté) on note un taux d'accroissement annuel élevé, de l'ordre de 1,7 % par an qui semble démentir les affirmations pessimistes. Quant au second point, on constate que sur 52.712 naissances déclarées à l'état civil en 1950, il y a 27.602 garçons et 25.110 filles.

L'opinion publique semble controuvée par les faits.

Devant ces contradictions, qui ne sont peut-être qu'apparentes, une mise au point est nécessaire. Disons dès l'abord qu'en l'absence de données statistiques précises, il ne peut être question de calculer des taux véritables, mais seulement de dégager certains ordres de grandeurs et d'avancer, sous réserve d'enquêtes ultérieures, certaines hypothèses.

1° L'état de la population d'après les dénombrements administratifs.

Chaque année, les chefs de Subdivision notent dans leurs rapports l'état de la population en fin d'année. Il s'agit en fait de mise à jour au cours de tournées de recensement, et la totalité de la population intéressée n'est pas systématiquement visitée durant les douze derniers mois écoulés.

Les bases de comparaison consisteront dans les relevés de 1945 publiés dans l'*Annuaire Statistique du Cameroun* et ceux publiés, pour 1950, dans le bulletin mensuel n° 7 (mai 1951).

En 1945, la population dénombrée au Cameroun s'élevait à 2.816 milliers d'habitants.

En 1950, elle atteignait 3.060. milliers d'habitants.

La différence, soit 244.000 habitants, provient principalement de la zone située au nord de l'Adamaoua, y compris cette Région.

ZONES	POPULATION EN		ACCROISSEMENT	
	1945	1950	Total	Annuel
	en milliers		en milliers	en pourcentage
Adamaoua et Nord	1.072,5	1.202,8	130,3	2,3
Sud de l'Adamaoua	1.743,5	1.857,8	114,3	1,3

L'accroissement relatif considérable de la population du Nord provient de la juxtaposition de plusieurs facteurs : poussée démographique chez les païens et emprise grandissante de l'Administration. La zone au sud de l'Adamaoua, avec le taux moins élevé de 1,3 % par an, n'est pas homogène. Afin de délimiter plus précisément un secteur homogène, il convient de retrancher les prolifiques Bamiléké (1) et les Bamoun.

On arrive au tableau suivant :

ZONES	POPULATION EN		ACCROISSEMENT	
	1945	1950	Total	Annuel
	en milliers		en milliers	en pourcentage
Bamiléké + Bamoun + Adamaoua + Bénoué + Nord	1.542	1.736,6	194,6	2,4
Reste du territoire	1.274	1.324	50	0,8

Le taux d'accroissement annuel est trois fois plus élevé dans le Nord (y compris Bamiléké et Bamoun) que dans le Sud (Lom-et-Kadéi, Haut-Nyong, Mbam, Nyong-et-Sanaga, Mungo, Nkam, Wouri, Sanaga-Maritime, Kribi, Ntem).

Dans les dix régions du Sud, le taux annuel de 0,8 % est encore relativement élevé : il correspond à une population qui doublerait en quatre-vingt-dix ans.

Trois facteurs peuvent être les causes de ce phénomène :

- Précision croissante des recensements ;
- Excédent net des mouvements migratoires ;
- Excédent des naissances sur les décès.

Le premier point est familier au lecteur.

Sur le second il est difficile d'émettre une opinion. D'ailleurs, même en France où les statistiques démographiques existent de longue date, on ne connaît l'immigration nette qu'une fois tous les cinq ans, lors du recensement quinquennal, et encore par un moyen indirect.

Sur le troisième point, seul un état civil fonctionnant correctement pourrait renseigner le chercheur. Or, pour les dix régions considérées, une forte proportion de naissances est déclarée, mais le nombre des décès enregistrés est beaucoup plus faible que le nombre réel.

(1) Il n'est pas sans intérêt de noter que chez les Bamiléké, les enfants de 0 à 16 ans représentent 45 % de la population totale. Cette proportion est légèrement gonflée du fait de l'absence d'hommes adultes ayant émigré. Une idée plus exacte de la jeunesse de ce groupe est donnée par la proportion des filles de 0 à 16 ans, qui atteint 39,9 % du nombre total des femmes (99.341 filles de 0 à 16 ans pour 249.398 femmes au total).

2° Les déclarations de naissances.

Pour l'ensemble du Territoire, on a enregistré en 1950 52.712 naissances déclarées, soit 17,2 pour 1.000 habitants.

Ce chiffre est nettement inférieur à la réalité pour les raisons suivantes (1) :

Dans le Nord, à partir de l'Adamaoua, le nombre de centres d'état civil est très restreint : pour une étendue de 188.800 kilomètres carrés, soit le tiers de la France, il n'y avait en 1949 que quinze centres d'état civil ; de plus, l'état civil fonctionne depuis peu et n'était pas obligatoire dans l'Adamaoua en 1948. Aussi le nombre de naissances déclarées est infime (0,6 pour 1.000 habitants).

Même pour le reste du Territoire, toutes les naissances ne sont pas déclarées, soit par négligence, soit parce que beaucoup de parents attendent d'être sûrs de la santé du nouveau-né avant de le faire enregistrer sur l'état civil ; la plupart des enfants qui meurent dans les premiers jours de leur existence échappent au contrôle.

Il est donc impossible de calculer avec ces seules données un taux de natalité. D'ailleurs, entre deux subdivisions voisines, la proportion des naissances déclarées varie souvent du simple au double ou même au triple, ce qui corrobore l'opinion relative à l'inégalité de la valeur des données recueillies.

Car même pour les petites subdivisions de 10.000 habitants, la loi des grands nombres joue dans des conditions suffisamment bonnes pour que les différences relatives de plus 12 % entre les taux de deux subdivisions voisines soient significatives d'une disparité réelle. Par exemple, on peut être sûr que la différence entre deux taux voisins de 24 et 27 pour 1.000 (1) n'est pas due seulement à l'effet des fluctuations du hasard, mais traduit deux taux de natalité différents. A plus forte raison si, dans deux subdivisions, on trouve des taux variant du simple au double ou au triple.

Mais comme on ne peut concevoir raisonnablement que deux subdivisions voisines aient systématiquement des taux qui diffèrent dans de si fortes proportions, il reste à conclure que les différences proviennent du fonctionnement inégal de l'état civil et ne reflètent pas la véritable nature des faits.

Il n'y a d'ailleurs rien que de normal à cela dans un territoire où l'état civil n'est en place que depuis deux décades.

En France, par contre, où depuis l'Ancien Régime l'habitude était prise de faire enregistrer les baptêmes (qui suivaient de très peu la naissance), un mauvais fonctionnement de l'état civil serait étonnant.

Il est donc impossible de calculer avec les données disponibles des taux de natalité par subdivision. On peut espérer toutefois, en considérant le Territoire dans son ensemble, obtenir une proportion dont on sera certain qu'elle est inférieure au véritable taux de natalité.

Excluant le Nord, où l'état civil est précaire, et les pays Bamiléké et Bamoun où le nombre de naissances est exceptionnellement élevé, on arrive pour les dix Régions du Sud, qui englobent 1 million 324.069 habitants, à 30.605 naissances déclarées, soit 22,9 naissances pour 1.000 habitants.

Quant aux pays Bamiléké et Bamoun, on y a enregistré, en 1950, 21.510 naissances, soit 40,3 pour 1.000.

(1) Malgré les cas de double déclaration qui se produisent.

(1) Soit 12,5 %.

DECLARATIONS DE NAISSANCES AFRICAINES EN 1950

REGIONS	SUBDIVISIONS	NOMBRE D'HABITANTS 1950	NOMBRE DE NAISSANCES déclarées
NORD-CAMEROUN	Maroua	205.983	92
	Fort-Foureaux	77.700	5
	Kaélé	78.817	4
	Mokolo	168.145	67
	Mora	85.540	7
	Yagoua	153.942	12
	TOTAL	769.527	187
BENOUE	Garoua	74.934	200
	Guidder	106.139	4
	Poli	39.083	1
	Rey-Bouba	48.765	—
	TOTAL	268.921	205
ADAMAOUA	Ngaoundéré	68.859	191
	Banyo	26.500	2
	Meiganga	31.000	—
	Tibati	14.600	6
	Tignère	23.641	3
	TOTAL	164.400	202
MBAM	Bafia	71.382	2.110
	Ndikiniméki	18.399	456
	Yoko	14.398	147
	TOTAL	104.179	2.713
LOM-ET-KADEI	Batouri	52.907	863
	Bertoua	28.816	1.189
	Bétaré-Oya	24.154	186
	Moloundou	3.776	78
	Yokadouma	18.318	643
	TOTAL	127.971	2.959
HAUT-NYONG	Abong-Mbang	21.035	602
	Doumé	33.349	815
	Lomé	14.195	162
	Messaména	11.850	229
	TOTAL	80.429	1.808
	<i>A reporter</i>	1.115.427	8.074

DECLARATIONS DE NAISSANCES AFRICAINES EN 1950 (suite)

RÉGIONS	SUBDIVISIONS	NOMBRE D'HABITANTS 1950	NOMBRE DE NAISSANCES déclarées
NYONG-ET-SANAGA	<i>Report</i>	1.515.427	8.074
	Yaoundé	169.087	5.312
	Akonolinga	61.500	1.400
	Mbalmayo	41.889	942
	Nanga-Eboko	44.539	1.000
	Saa	86.611	1.905
	TOTAL	403.626	10.559
NTEM	Ebolowa	62.524	1.354
	Ambam	21.865	502
	Djoum	10.406	193
	Sangmélina	60.314	1.037
	TOTAL	153.109	3.086
KRIBI	Kribi	21.548	646
	Campo	1.818	51
	Lolodorf	25.254	519
	TOTAL	48.620	1.216
SANAGA-MARITIME	Edéa	50.000	1.152
	Eséka	60.126	1.842
	Babimbi	50.937	776
	TOTAL	161.063	3.770
WOURI	Douala	115.000	1.776
NKAM	Yabassi	42.217	828
MUNGO	Nkongsamba	44.800	998
	Mbanga	43.055	892
	TOTAL	87.855	1.890
BAMOUN	Foumban	60.791	3.030
	Foumbot	22.045	432
	TOTAL	82.836	3.462
BAMILEKE	Dschang	170.115	5.128
	Boufang	75.145	3.136
	Bafoussam	135.202	5.014
	Bangangté	70.420	4.773
	TOTAL	450.882	18.051
TOTAL GÉNÉRAL		3.060.635	52.712
Non compris Adamaoua, Bénoué, Nord-Cameroun		1.857.787	52.418

Afin de comparer les deux proportions ci-dessus (qui sont inférieures à des taux de natalité) à des données relatives à d'autres pays, nous avons dressé un tableau donnant les taux de natalité effective pour quelques pays allant des plus prolifiques du monde aux moins prolifiques.

Nombre annuel moyen d'enfants déclarés vivants pour 1.000 habitants (1931-1933).

Mexique	43,9	Finlande	18,5
Roumanie	33,7	Danemark	17,8
Portugal	30,4	Etats-Unis	17,3
Pologne	28,5	France	17,0
Lithuanie	26,4	Allemagne	15,3
Uruguay	22,3	Suède	14,3
Tchécoslovaquie	20,6		

Toutefois certaines données disponibles sur d'autres pays tropicaux à forte natalité viennent montrer que les Bamiléké ne constituent peut-être pas une exception.

En Rhodésie du Sud, dans le district de Hartley, on a enregistré en 1950 un taux de 46,5; en Rhodésie du Nord, à Chinsali, en 1940, un taux de 45. Citons encore comme pays dont le taux est supérieur à 40 pour 1.000, Costa-Rica, Pahang (Etats fédérés malais), Nouvelle-Zélande (chez les Maoris).

Pour conclure sur ce deuxième point, nous insisterons à nouveau sur le fait que les taux que nous avons calculés ne sont pas des « taux de natalité », mais seulement une approche de ceux-ci par la limite inférieure.

Aucune note optimiste ne peut être tirée d'un nombre de naissances qui semble important, car on ne connaît pas le nombre de décès.

Enfin, tant que le nombre de déclarations de naissance ne sera pas exhaustif, on ne pourra pas savoir si la natalité augmente ou diminue.

3° La « sex ratio ».

Une des caractéristiques du Cameroun est la prédominance numérique des femmes.

En pays Bamiléké, l'excédent des femmes, qui atteint 19 %, s'explique en grande partie par l'émigration des hommes adultes et non par une caractéristique intrinsèque résultant des lois de fécondité et de mortalité propres à cette population.

En effet, d'après les recensements de cette région, il y a beaucoup plus de garçons de moins de 16 ans que de filles. Il semblerait donc que le groupe ethnique bamiléké comprenne en puissance plus d'hommes que de femmes (1). Dans ce domaine, le recensement n'est pas d'un grand secours, étant fait dans le but fiscal et non dans un but d'étude démographique. Ceci nous ramène à une deuxième explication du faible nombre d'hommes, explication valable pour tout le Territoire : l'évasion fiscale. En effet, depuis quelques années, seuls les hommes adultes (à de rares exceptions près) de 16 à 50 ans sont assujettis à l'impôt personnel forfaitaire. Ils ont donc tout intérêt à échapper au recensement qui les étiquette en vue de l'impôt.

(1) Le recensement de 1950 compte 108,4 garçons de 0 à 16 ans pour 100 filles; et 109,2 garçons de 0 à 3 ans pour 100 filles.

Toutefois, devant la persistance du fait et la constance de la prédominance des femmes dans toutes les régions, il a été jugé nécessaire de mesurer si, à la naissance, la proportion des enfants du sexe féminin est plus forte que dans les autres pays du globe.

Le tableau ci-dessous donne les *sex ratio* ou taux de masculinité dans divers pays du globe, choisis pour être représentatifs des maxima et minima connus.

P A Y S	NOMBRE DE GARÇONS nés pour 100 filles en 1929 ou <i>sex ratio</i> .
Grèce	110,1
Tchécoslovaquie	107,1
Allemagne	106,8
Suède	106
France	105,4
Tonkin	105
Suisse	103,9

Les recherches dans l'état civil eussent été illusoires, car il se peut fort bien que les parents aient une tendance à déclarer plus volontiers les naissances d'un certain sexe au détriment de l'autre. Le cas s'est déjà présenté en d'autres pays.

Il fallait donc trouver un moyen de mesurer la proportion des sexes à la naissance ou *sex ratio*, en un milieu qui élimine toute erreur systématique et où le contrôle effectif du sexe peut être réalisé.

Une enquête est en cours dans toutes les maternités du Territoire sous la direction du Service de Santé qui fait établir une feuille de contrôle par naissance. En mai 1951, on a compté 474 naissances masculines pour 429 naissances féminines. Aucune conclusion ne peut être tirée de ces chiffres : il faut environ 10.000 naissances pour permettre à la loi des grands nombres de jouer et pour avoir la quasi-certitude (à 95 %) de ne pas se tromper de plus de 2 %. Par exemple, une *sex ratio* de 103 garçons pour 100 filles relevée sur seulement 5.000 naissances pourrait aussi bien provenir d'une population où la *sex ratio* réelle est de 99 garçons pour 100 filles; ce n'est qu'au bout de 10.000 unités que (dans ce cas-là) on peut arriver à une détermination à peu près sûre du taux de masculinité.

A 900 naissances par mois il nous faudra attendre un an pour avoir un résultat valable.

Voici tout de même certaines indications. Nous avons relevé dans les cahiers ou registres de maternité 8.958 naissances qui se répartissent selon le tableau ci-dessous.

M A T E R N I T E	ANNEE D'ENREGISTREMENT	NOMBRE DE NAISSANCES	
		Sexe masculin	Sexe féminin
Douala	1941 à 1950	1.575	1.487
Maroua	1936 à 1950	1.330	1.327
Bafia (administrative)	1947 à 1950	702	718
Bafia (privée)	1944 à 1950	304	278
Dschang	1950	162	172
Enquête de mai 1951 sur tout le territoire	1951 (1)	474	420
TOTAL		4.547	4.411

(1) Par le Service de Santé.

La proportion de 4.547 à 4.411 donne 103,1. L'erreur provenant du fait que l'on a choisi un échantillon restreint est tout de même suffisamment faible pour qu'en tout état de cause la proportion réelle soit supérieure à 101 et inférieure à 105,2 (seuil de probabilité de 95 %).

Peut-on conclure que la *sex ratio* au Territoire reste bien dans les normes mondiales?

Ce serait prématuré.

Nous citerons en effet l'antécédent de l'enquête organisée à Hanoï en 1930 : dans les maternités tenues par du personnel tonkinois, le taux était de 112 alors que, dans les maternités où l'observation était faite exclusivement par du personnel européen, la *sex ratio* des autochtones était égale à 105. Quant aux naissances hors maternité pour l'ensemble de la ville, la *sex ratio* s'élevait à 156 garçons pour 100 filles. Ainsi, même dans les formations sanitaires et s'agissant cependant d'une enquête organisée, la mentalité locale marquait partiellement ses effets lorsqu'il était fait appel au seul personnel autochtone.

Au Territoire, nous avons collecté les données de l'état civil, puis celles des maternités avant le début de l'enquête. Ces deux données sont déjà différentes l'une de l'autre et il n'y a rien d'étonnant à cela. D'ici environ un an nous connaissons d'une manière sûre la *sex ratio moyenne* pour tout le Territoire. Quant à être renseigné sur les taux de chaque groupe ethnique et notamment ceux des Bamiléké, une observation plus étendue dans le temps sera nécessaire.

*
* *

Comme on l'a vu ci-dessus, la démographie au Cameroun n'en est qu'à ses débuts. Une documentation de base solide, des relevés périodiques suivis, précis et établis avec soin font défaut et des progrès dans cette discipline sont nécessaires avant d'entamer des études dignes de ce nom. A plus forte raison des conclusions dans un sens ou dans un autre seraient prématurées.

Cette étude demande en particulier des moyens.

Dans la métropole, lorsqu'on lance un recensement, on emploie un agent recenseur pour deux cents habitants. Au Cameroun, l'administrateur, chef de Subdivision, a quelquefois une population de 200.000 habitants à dénombrer. Il est évidemment obligé d'échelonner le travail sur plusieurs années, ce qui permet à toute une population flottante d'échapper au comptage.

L'amélioration des méthodes actuelles, compte tenu des moyens mis en œuvre, est possible. Des essais pleins de promesses ont déjà été tentés pour améliorer et surtout organiser les recensements et identifier les personnes.

L'un d'eux a retenu particulièrement l'attention de l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques, ainsi que du Service des Statistiques du Ministère de la France d'outre-mer, et a fait l'objet d'une publication extrêmement intéressante dans le supplément n° 20 au *Bulletin mensuel de Statistique d'outre-mer* (1).

Nous nous proposons de revenir plus tard sur cette importante question.

(1) *Un essai de fichier démographique au Cameroun*, de M. Christol.

IMPRIMERIE
OFFICIELLE

YAOUNDÉ
CAMEROUN

1412